



Devoirs du pere d un futur nouveau ne

Par Visiteur

Quels sont les devoirs d'un père qui va naître dans deux mois ? Le père s'est engagé à reconnaître l'enfant ?

Nous ne sommes ni mariés, ni divorcés, et n'avons jamais vécu sous le même toit. Il veut que l'enfant porte son nom, il veut pouvoir le voir lorsqu'il en a envie mais ne veut rien payer. Il dit que je dois assumer mon choix d'avoir gardé cet enfant et que cela me fera le plus grand bien de changer mon mode de vie. Il dit que je dois assumer, assumer.

J'ai été très choqué, il ne veut pas entendre parler de frais pour ce bébé. Or il y a deux mois il m'a dit qu'il voulait être impliqué dans les décisions importantes pour le bébé (ex : choix du mode de garde etc...), or là il m'a dit qu'il me faisait confiance et qu'il ne participerait pas. En revanche il veut pouvoir le voir et plus tard le garder (quand il aura autour de 4-5 ans âge pour lequel il estime savoir quoi faire avec le bébé)

Il veut le beurre et l'argent du beurre

J'ai été très choquée il faut dire que le début le début de ma grossesse que je passe seule, il m'a fait vivre des choses très difficiles moralement. Il m'a appris entre autre qu'il avait repris une vie commune avec son ex femme. Cet homme est divorcé, a déjà deux enfants majeurs et verse une pension à son ex femme très importante qui lui permet de ne pas payer d'impôt (je le sais car il s'en vante)

Il a annoncé lui même qu'il a être papa de notre enfant à son entourage mais que c'était mon choix

Il a été très en colère lorsque je lui ai envoyé la liste de naissance pour qu'il en prenne connaissance pour que nous puissions faire le choix ensemble. C'est là qu'il m'a dit qu'il ne voulait pas verser un centime pour cet enfant et qu'il verserait de l'argent sur un compte que l'enfant pourra toucher à ses 18 ans. Je lui ai dit que cela n'avait rien à voir avec la participation à l'éducation de l'enfant. Il a répété que c'était mon choix. Mais qu'il voulait voir le bébé quand il en aura envie. En gros il veut le beurre et l'argent du beurre

Je ne sais pas ce que je suis en droit de lui demander et surtout quels sont ses devoirs précis à partir du moment où il reconnaît l'enfant.

Merci pour votre aide

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Du moment que le père reconnaît son enfant il a certes des droits mais également des devoirs.

Concernant ses droits: en ayant l'autorité parentale conjointe, il doit donner son accord pour toutes les décisions importantes concernant l'enfant (choix de l'école par exemple) et peut demander à avoir un droit de visite et de garde.

Mais ces droits s'accompagnent de devoirs. Il doit participer à l'éducation de son enfant et à son entretien. Autrement dit il devra si vous en faites la demande verser une pension alimentaire. Bien évidemment le montant sera fixé en fonction des ressources de chacun et des besoins du bébé.

En d'autres termes, il aura certes le droit d'avoir un droit de visite et de garde mais il devra également participer à l'éducation et à l'entretien de l'enfant.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame

Je me permets de décloturer votre question suite à votre commentaire. J'étais à votre entière disposition pour plus d'informations.

Cordialement